



Conseil communal de Bottens

Commission ad hoc

**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis municipal n° 2019-13 relatif à l'achat et l'installation d'un robot tondeur dédié à l'entretien des terrains de foot et d'entraînement**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mme Sophie Frey, MM. Christophe Panchaud et Pierre Guignard s'est réunie les 14 et 20 novembre 2019 à la Maison de commune de Bottens afin de statuer sur le préavis cité en titre. A cette occasion, elle s'est entretenue avec le municipal en charge du dossier, à savoir M. Gérard Stettler, qui a répondu à satisfaction aux différentes questions posées. Elle a également pris contact avec M. Christian Panchaud, en sa qualité de Président du Football Club de Bottens, avec M. Patrick Pfister, commercial auprès de Beauverd Malherbe SA, revendeur du modèle de robot tondeur choisi, et avec M. Luc Lavanchy, responsable des terrains du Football Club Chavornay, lequel est en possession d'un modèle similaire.

La Commission ad hoc peut, à la suite de ces discussions, apporter les éléments suivants en sus du préavis municipal :

- En cas d'acceptation de ce préavis, le tracteur de tonte actuel va continuer à être utilisé, hormis pour les surfaces robotisées, et entretenu, comme actuellement.
- La superficie du terrain principal est d'environ 8'300 m<sup>2</sup>, alors que celle du terrain d'entraînement est d'environ 5'000 m<sup>2</sup>, soit un total d'approximativement 13'300 m<sup>2</sup> (il n'est pas prévu de tondre, avec le robot, le talus côté ouest du terrain principal, ni la zone où se situe le feu du 1<sup>er</sup> août – voir plan). Pour rappel, ce modèle, le BIGMOW-CONNECTED LINE, a une capacité de tonte de quelque 24'000 m<sup>2</sup>.
- Il peut tondre quelque 3'600 m<sup>2</sup>/heure, soit environ 4 heures pour la totalité de la surface précitée. Cependant, une telle machine doit tondre pendant un maximum de temps par jour afin d'assurer un résultat optimal (durant les mois de juillet et août, lorsque la pousse est moindre, la fréquence de tonte peut être réduite). Ceci garanti notamment un micro-mulching, qui devrait permettre d'éviter de scarifier le terrain davantage qu'actuellement (tous les deux ans selon M. Stettler).
- De manière à assurer une coupe nette, essentielle pour un obtenir un gazon sain, les cinq lames doivent être régulièrement changées, soit environ toutes les 4 semaines. Il faudra donc approximativement 40 lames par année, pour un coût de quelque CHF 100.- (CHF 2.50/lame).
- Une programmation adéquate du système permet d'éviter les périodes prévisibles d'utilisation des terrains, lors des entraînements, des activités scolaires, etc.
- L'emplacement de la station de charge n'a pas encore été défini. Il faudra néanmoins qu'il soit proche d'une alimentation électrique. A priori, il devrait être placé sur le côté est de la buvette.

Au-delà des avantages énumérés dans le préavis, il apparaît important de soulever certains points de vigilance. En effet, l'achat de ce robot ne veut pas dire qu'il faudra s'affranchir de l'entretien régulier des terrains, comme, en parallèle à la scarification, un nécessaire sursemis, afin d'éviter une dégradation du gazon par la pousse de mauvaises herbes. De plus, une attention particulière devra être portée à la mise en place d'un système adéquat permettant aux nombreux utilisateurs du terrain d'entraînement de pouvoir continuer à l'utiliser sans trop de contraintes (par exemple en privilégiant les tontes nocturnes). Une délimitation, qui exclut une partie de la zone de tonte robotisée, devra être étudiée, et coordonnée avec le Football Club, afin d'éviter des dégâts comme ceux que provoqueraient le passage du robot sur les filets de but.

Par la voix de son Président, le Football Club de Bottens indique ne pas s'opposer au principe de robotiser la tonte des terrains qu'il utilise. Cette solution devrait même garantir une hauteur de gazon idéale et constante pour la pratique de ce sport.

Figure 1 : Plan de situation des terrains principal et d'entraînement



Pour conclure, en raison de l'économie de temps que l'utilisation de ce robot de tonte devrait procurer, mais également par la garantie de ce système de bénéficier d'une hauteur d'herbe idéale à tous moments des terrains de football, la Commission ad hoc vous propose, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipale 2019-13 tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc :

  
Sophie Frey

  
Christophe Panchaud

  
Pierre Guignard